



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un du mois de juillet à vingt heures quinze en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BALANCHE Jérémie, BONNET Aymeric, DROZ VINCENT Thomas, HUGUENOTTE Laurent, JACQUIN Emilie, MARTINA Charlotte, MILLOT Jeanne, MONNIN Agnès, OPPLIGER STIVALET Fabienne et QUERRY Aurélien.

Étaient absents et excusés : BALLEREAU Emma, DELCOURT Jérôme, GAGNOR JACQUOT Annick, LEVEAU Rodolphe.

La séance est ouverte sous la présidence de M. QUERRY Aurélien, Maire.

Le Conseil municipal désigne Mme JACQUIN Emilie en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 Juillet 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Commission intercommunale d'aménagement foncier (DCM)

À la suite des élections municipales de mars 2026, il convient de renouveler les représentants de la commune au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) du Val de Morteau.

La CIAF est chargée de conduire les opérations d'aménagement foncier, notamment dans le cadre de la réglementation intercommunale des boisements, qui concerne plusieurs communes du Val de Morteau, dont Les Gras.

Conformément au Code rural et de la pêche maritime, le conseil municipal doit :

- Désigner un représentant de la commune (ou le maire) et un suppléant ;
- Élire deux propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires et deux suppléants ;
- Élire deux propriétaires forestiers titulaires et deux suppléants.

Les conseillers municipaux propriétaires de biens fonciers peuvent être candidats, à l'exception du représentant de la commune au sein de la CIAF.

Candidatures proposées :

Propriétaires de biens fonciers non bâtis

- **Titulaires :** Guillaume Cerf, Baptiste Rognon
- **Suppléants :** Régis Garnache, Jérémie Balanche

Propriétaires forestiers

- **Titulaires :** Luc Jacquet, Guy De Gribaldi
- **Suppléants :** Julien Monnin, Marie Rognon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les candidatures par 10 voix POUR.

DCM n°07072026

Mme MILLOT Jeanne rejoint la séance à 20h33 et prend part aux délibérations à compter de ce moment.

Mme OPPLIGER STIVALET Fabienne rejoint la séance à 20h40 et prend part aux délibérations à compter de ce moment.

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations – Exercice 2026 (DCM)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les associations contribuent à l'animation de la vie locale et participent à diverses actions d'intérêt général sur le territoire communal.

Il est proposé d'accorder, au titre de l'exercice 2026, les subventions suivantes imputées à l'article 65748 du budget communal.

ASS LEA TOGO	100
ASS LE VILLAGE AUX MILLE OUTILS	150
ASS LA JEANNE D'ARC	150
ASS ENTENTE LE CHATELEU	150
AMICALE DONNEURS DE SANG	50
ASS CLUB 3E AGE	150
ANCIENS COMBATTANTS OUTRE MER	50
ADMR	150
ACCA LES GRAS	50
COMICE AGRICOLE	50
ASS ROSIWHEELS	150
ASS ROSI GYM	150
ASS LES PTITS ROSILLARDS	150
ASS AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150
ASS LE MONDE DE MIKAEL	150
SOUVENIR FRANCAIS	30
ASS SEMONS L'ESPOIR	50
SCVM SECTION FOND	150
RUFFION MARIANE REPAS DES ROIS	50
PREVENTION ROUTIERE DPT DBS	50
ASS LA FOLIE ROSILLARDE	150
ASS LES ROSISPONGS	150
ASS L'AGE D'OR EPHAD	50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'attribution des subventions aux associations par 9 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

DCM n°08072026

Attribution de l'appartement communal à l'école

L'appartement communal, situé dans le bâtiment de l'école, est actuellement disponible à la location.

Une demande d'attribution pour ce logement a été déposée. Après examen de sa candidature et au regard de la disponibilité du logement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur son attribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'attribution du logement par 14 voix POUR.

DCM n°09072026

Attribution de l'appartement communal à la Mairie

L'appartement communal, situé dans le bâtiment de la Mairie, est actuellement disponible à la location. Une demande d'attribution pour ce logement a été déposée. Après examen de sa candidature et au regard de la disponibilité du logement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur son attribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'attribution du logement par 14 voix POUR.

DCM n°10072026

Création de deux emplois distincts : un emploi d'adjoint territorial d'animation et un emploi d'agent d'entretien

Dans le cadre de l'organisation des services communaux et de l'évolution des missions confiées à Mme ROTHENMACHER, il est proposé de procéder à la création de deux emplois distincts correspondant aux fonctions réellement exercées.

Actuellement, Mme ROTHENMACHER est affectée sur un poste relevant du cadre d'emplois des agents d'entretien, alors qu'une partie de ses missions est exercée dans le domaine de l'animation auprès du service périscolaire. Afin de mettre en adéquation la situation administrative de l'agent avec les missions exercées, et conformément aux préconisations du Centre de Gestion, il convient de distinguer les deux fonctions.

Cette évolution implique la création des emplois suivants :

1. Création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation

Il est proposé de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, à raison de **12 heures hebdomadaires**.

Cet emploi sera destiné à l'exercice des missions d'animation auprès du service périscolaire, notamment dans le cadre de la prise en charge et de l'accompagnement des enfants.

2. Création d'un emploi d'agent d'entretien

Il est également proposé de créer un emploi affecté aux missions d'entretien, à raison de **18 heures 30 hebdomadaires**, réparties comme suit :

- 8 heures à l'école ;
- 2 heures à la mairie ;
- 1 heure à la salle des fêtes ;
- 7 heures 30 au service périscolaire.

Par ailleurs, pendant les périodes de vacances scolaires, Mme ROTHENMACHER assurera des interventions ponctuelles d'animation selon la répartition suivante :

- une semaine pendant les vacances de la Toussaint ;
- une semaine pendant les vacances d'hiver ;
- une semaine pendant les vacances de printemps ;
- trois semaines pendant les vacances d'été ;

à raison de **12 heures hebdomadaires** durant ces périodes.

La création de ces deux emplois permettra ainsi de respecter la réalité des fonctions exercées par l'agent, de sécuriser la situation administrative et de disposer de cadres d'emplois adaptés aux missions confiées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires
- de créer un emploi d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 18 heures 30 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la création des deux emplois à l'unanimité.

DCM n°11072026

Divers et courriers

Devis pour l'acquisition de matériel pour l'école - écran interactif

À la demande de Mme Sirugue, professeure des écoles, M. le Maire a sollicité plusieurs devis en vue de l'acquisition d'un écran interactif destiné à équiper la classe de maternelle d'un tableau numérique

Contrat de travail ATSEM Mme TONDU annualisé de 5h30/semaine.

Mme Romane TONDU étant promue directrice du périscolaire, son temps de travail en qualité d'ATSEM à l'école sera réduite de 13h14 à 5h30 hebdomadaires, dans le cadre d'un contrat annualisé.

Projet extension ASA les Rochers du cerf - demande d'avis

La commune a reçu un courrier relatif au projet d'extension de l'association syndicale autorisée (ASA) des Rochers du Cerf. Le président de l'association sollicite l'extension du périmètre par l'intégration des parcelles D381 et D382 appartenant à M. Claude et Mme Odile FAIVRE-RAMPANT.

La délibération relative à cette demande sera soumise au vote lors du prochain conseil municipal.

Principales dates du calendrier de l'année prochaine

Les principales dates des manifestations communales pour l'année prochaine sont fixées comme suit :

- Vœux du Maire le 8 janvier
- Soirée Les Pois le 13 février
- Repas des anciens le 21 mars
- Fêtes de mères le 28 mai
- Fête de la musique le 19 juin.

Branchement électrique à proximité du City Parc

Il est convenu de réaliser un devis pour le déplacement du compteur Linky.

Bulletin municipal

La préparation du prochain bulletin municipal est lancée.

Chaque commission municipale et associations du village sont invitées à transmettre un mot ou un article avant le 10 novembre prochain.

Affichage un été o'val

Les photographies du spectacle un « été O'Val » sont désormais affichées dans le couloir de la Mairie.

Village Fleuris

Le jury du label village fleuri est venu en visite le 20 juillet dernier.

Eau – situation de sécheresse

En raison de la situation de sécheresse actuelle, il est rappelé à chacun la nécessité de faire preuve de vigilance et de veiller à une utilisation raisonnée de l'eau. Chaque habitant est invité à adopter des pratiques permettant de limiter sa consommation d'eau.

Les Fûts

Les Fûts sont prévus le 5 septembre à partir de 11h30 au stade de foot. Chaque rosillard est invité à venir à cette occasion pour rencontrer la nouvelle équipe municipale.

La séance est levée à 22h20.

**Le Maire,
QUERRY Aurélien**

